



Je me suis fait berner par mon avocat

Par **Sophie**, le **31/03/2009** à **16:50**

Bonjour,rrnrJ'ai acheté une maison à rénover il y a 4 ans.rnJ'ai pris un maçon pour surélever la maison puis un charpentier.rnJ'ai par la suite fait appel à un expert qui a reconnu les malfaçons.rnEntre temps j'ai reçu un courrier du notaire m'informant que suite à son entretien avec mon voisin (adjoint au maire à l'époque) mon mur était mitoyen, mais il me demandait de signer l'attestation jointe (j'atteste que mon mur est mitoyen mais les travaux sont à ma charge). Je n'ai bien évidemment pas retourné cette attestation. Mon voisin a 1,50 m de terre contre mon mur. Je lui ai demandé d'enlever sa terre afin que je puisse faire un drainage et enduire le mur. Le terrain est enclavé, le voisin ne veut pas que je passe par chez lui. Je dois passer par-dessus un mur de 2,80 m et 2 propriétés privées avant d'accéder à son jardin. Est-ce légal ? J'ai refait gratuitement pendant que mes cousins faisaient ma couverture une partie de la toiture de mon voisin ainsi que ses évacuations en zinc en pensant avoir de bonnes relations de voisinage par la suite. Résultat je n'ai pas eu un seul merci ni de reconnaissance et comme je n'ai pas voulu signer cette attestation j'ai eu droit à des menaces de faire arrêter les travaux...rnJ'ai donc lancé une procédure contre le notaire, les entrepreneurs et le voisin. L'expertise judiciaire a reconnu les malfaçons et a dit qu'il y avait prescription pour la terre apposée contre mon mur. Au sujet du notaire il n'y a pas eu de suite. J'ai pourtant le courrier de l'aide juridictionnelle où il est bien spécifié ma demande contre le notaire.rnJ'ai demandé des explications à mon avocat. Il m'a dit que je n'avais jamais fait de demande et qu'il ne pourrait pas m'assister par la suite car il connaît bien le notaire et en particulier sa femme qui est avocate.rnAu sujet de la terre apposée contre le mur, lui et l'avocate du voisin on tenté de me faire croire qu'il était de mon devoir de l'enlever.rnJ'ai consulté un avocat d'une autre ville ainsi qu'un expert. Je leur ai montré le compte rendu de l'expertise judiciaire et il n'est pas valable devant un tribunal. L'expert judiciaire est soit incompetent, soit il était du côté de la partie adverse. Il n'a rien dit au sujet du passage pour accéder au jardin de mon voisin, contrairement à ma demande. Ils m'ont donc confirmé qu'il était du devoir du voisin d'enlever la terre, ce que j'avais demandé à mon avocat avant que la procédure ne commence. J'ai écrit

au Président du TGI, pas de nouvelles.
Ça fera 3 ans que ça dure.
Je me suis rendue compte il y a deux mois que tous les bois de ma maison (linteaux...) étaient pourris, contrairement à l'état parasitaire qui se trouve dans mon acte de vente. Je l'ai re-consulté et il se trouve que c'est celui de la maison d'en face ! J'ai récupéré celui qui m'était destiné par l'agent immobilier. Dans cet état parasitaire il est bien spécifié que les bois ne sont pas réutilisables. J'ai dû enlever tous les linteaux en bois (8) et les remplacer, à cause du notaire.
Je me suis fait berner par mon avocat, l'avocat de mon voisin et mon voisin, ainsi que le notaire. Les entrepreneurs n'ont pas d'obligation de la justice d'effectuer les travaux alors ils ne veulent pas les faire.
J'ai fait une action en justice en pensant bien faire et c'est pire !
J'ai écrit à l'ordre des avocats, pas de réponse pour l'instant. Mon avocat travaillait avec le bâtonnier alors je n'y crois pas trop. Que dois-je faire !
J'ai envoyé une mise en demeure aux entrepreneurs et 2 à mon voisin.
J'ai dépensé tellement d'argent dans tout ça. Sans compter que je me suis fait prendre pour une imbécile !
Je n'ai pas tout développé, y'en a tellement à dire.
Un grand merci d'avance pour votre aide, à bientôt j'espère.

Par **thinhbui**, le **31/05/2009** à **18:27**

vendez et acheter ailleurs.
la violation des lignes de propriétés sont prescrites en vieille Europe après 30 ans, y compris les murs de séparation.